

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 129

présenté par

M. Chassaigne, M. Dufrène, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Les bois et forêts n'entrent pas dans le champ d'application du présent chapitre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi vise à réguler l'accès au foncier agricole au sens strict.

Les auteurs de cet amendement souhaitent donc préciser le champ d'application de la nouvelle procédure de contrôle en prévoyant l'exclusion des bois et forêts.